

**le 18 juillet 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DDEEES 75** Subventions à 9 associations étudiantes.

**M. Didier GUILLOT, rapporteur.**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à onze associations étudiantes pour soutenir leurs projets ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par M. Didier GUILLOT au nom de la 2ème Commission,

#### **Délibère :**

**Art. 1 :** Une subvention de 10.000 euros est accordée à l'association « La Confédération étudiante » (ASTRE X00154 SIMPA 40681 / 2011\_04624), dont le siège social est au 41 rue Emile Zola 93100 Montreuil ;

**Art. 2 :** Une subvention de 10.000 euros est accordée à l'association « Fédération des Associations Générales Etudiantes » (ASTRE X07158 SIMPA 20416 / 2011\_04395), dont le siège social est au 1 Place de l'Université 67003 Strasbourg ;

**Art. 3 :** Une subvention de 8.000 euros est accordée à l'association « TéléSorbonne » (ASTRE X04634 SIMPA 47221 / 2011\_04625), dont le siège social est à la Maison des initiatives étudiantes, 50 rue des Tournelles 75003 Paris ;

**Art. 4 :** Une subvention de 7.000 euros est accordée à l'association « Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable (REFEDD) » (ASTRE X08736 SIMPA 46961 / 2011\_04626) dont le siège social est à la Maison des initiatives étudiantes, 50 rue des Tournelles 75003 Paris ;

**Art. 5 :** Une subvention de 3.000 euros est accordée à l'association « Bellastock » (ASTRE X09323 SIMPA 31641 / 2011\_03611), dont le siège social est à la Maison des initiatives étudiantes, 50 rue des Tournelles 75003 Paris ;

**Art. 6 :** Une subvention de 3.000 euros est accordée à l'association « Cité des mémoires étudiantes » (SIMPA 7582 / 2011\_04548), dont le siège social est à la Maison des initiatives étudiantes, 50 rue des Tournelles 75003 Paris ;

**Art. 7 :** Une subvention de 2.000 euros est accordée à l'association « ResPublica Nova » (ASTRE X06805 SIMPA 45421 / 2011\_04627), dont le siège social est à l'Ecole Normale Supérieure, 45 rue d'Ulm 75005 Paris ;

**Art. 8 :** Une subvention de 1.000 euros est accordée à l'association « Solar Generation France » (ASTRE X08413 SIMPA 21038 / 2011\_04323), dont le siège social est au 13 rue d'Enghien 75010 Paris ;

**Art. 9 :** Une subvention de 1.000 euros est accordée à l'association « « Fédération Etudiante des Syndicats Solidaires Unitaires et Démocratiques - SUD Etudiant » (ASTRE X09629 / 2011\_04152), dont le siège social est au 25-27 rue des Envierges 75020 Paris ;

**Art. 10 :** La dépense correspondante (45.000 euros) sera imputée à la rubrique 23, chapitre 65, nature 6574, ligne VF55009 du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.